

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2004

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Jeudi 12 Février 2004 à 19h00 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, M. BOUCHER, MME HAIE, M. LOQUET, MME PRUNIER, M. BROU, M. GUIRLIN, M LEROY, MME LEBOURG, MM HUBERT, JONOT.

Etaient absents excusés : M. LEFEU, MME KERMARREC (pouvoir à M. LOQUET), MME LEGER, M. ISABEL (pouvoir à M. LETHUILLIER), MME JETHA (pouvoir à M. BOUCHER)

Monsieur GUIRLIN est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité après la remarque faite par Monsieur LOQUET au sujet de son intervention sur le lavoir du Petit Chérisy au cours du Tour du Tapis.

ORDRE DU JOUR

D.1968
MODIF
STATUTS
CCLVD
TRANSFERT
COMPETENCE
"TOURISME-
LOISIRS"

**I - MODIFICATION DES STATUS DE LA CCLVD –
Transfert de la compétence "Tourisme – Loisirs"**

Vu la délibération n° 04-01-01 prise en Conseil Communautaire du 28 janvier 2004, relative à une modification des statuts de la Communauté de Communes,

Monsieur le Maire propose de transférer la compétence suivante à la Communauté de Communes :

Chapitre V Education Loisirs Sports et Culture : "Acquisition et gestion de biens immobiliers, pour le soutien et le développement des activités de loisirs et de tourisme sur les sites d'intérêt communautaire ; Est reconnu d'intérêt communautaire le site de l'étang d'Ecluzelles-Mézières".

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal Accepte le transfert de compétence proposé
Adopte les nouveaux statuts communautaires, annexés à la présente délibération.

D. 1969
ADHESION
CCLVD
AU
SIPAD

**II - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES "LES VILLAGES DU DROUAI" au
SIPAD**

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'adhésion de la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais" au Syndicat Mixte Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Drouais (SIPAD).

La CCLVD se substituera ainsi aux communes adhérentes actuellement ; la représentation restant la même qu'auparavant, c'est-à-dire : délégué Michel LETHUILLIER – Suppléant Christian BOUCHER.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais" au SIPAD.

Adopté à l'unanimité.

III - SUBVENTION DGE POUR EQUIPEMENT INFORMATIQUE

D.1970

**DEM DGE
EQUIPEMENT
INFORMATIQUE
MAIRIE**

M. Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal un courrier de Monsieur le Sous Préfet, reçu en Mairie le 19 janvier dernier, relatif à la possibilité de bénéficier d'une subvention DGE pour l'équipement informatique de la mairie, au taux de 30% sur une dépense subventionnable de 1 500 €.

Il rappelle au conseil qu'en novembre 2003, des devis avaient été demandés à BBS Informatique pour le remplacement des ordinateurs "Adjoints" et "Compta" qui étaient devenus obsolètes.

Ces devis s'élèvent à :

- Poste Compta	1 295,99 € H.T.	1 550,00 € TTC
- Poste Adjoints	1 183,12 € H.T.	1 415,00 € TTC
TOTAL	2 479,11 € H.T.	2 965,00 € TTC

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte ces devis
- décide de demander une subvention DGE de 30% sur une dépense subventionnable de 1 500 € , soit 450 €.

Adopté à l'unanimité.

D.1971

**DEM SUBV.
FISAC POUR
TOITURE
EPICERIE**

IV – DEMANDE DE SUBVENTION FISAC – TOITURE EPICERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du très mauvais état de la toiture du local "épicerie" appartenant à la commune. Il présente le devis de l'entreprise de couverture RENAUD pour la réfection de cette toiture pour un montant de 37 070,60 € H.T., soit 44 336,44 € TTC.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du Contrat de Pays, une subvention au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) peut être sollicitée auprès de l'Etat par l'intermédiaire du SIPAD.

Après délibération, le conseil municipal décide de demander une subvention au titre du FISAC à hauteur de 40% de 37 070,60 € HT , soit une subvention de 14 828,24 €.

Adopté à l'unanimité.

D.1972

**DEM SUBV
ORAC POUR
TOITURE
EPICERIE**

V – DEMANDE DE SUBVENTION CDDR – TOITURE EPICERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du très mauvais état de la toiture du local "épicerie" appartenant à la commune. Il présente le devis de l'entreprise de couverture RENAUD pour la réfection de cette toiture qui s'élève à 37 070,60 € H.T., soit 44 336,44 € TTC.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du Contrat de Pays, une subvention au titre du CDDR (Contrat Départemental de Développement Rural) peut être sollicitée auprès du Département par l'intermédiaire du SIPAD.

Après délibération, le conseil municipal décide de demander une subvention au titre du CDDR à hauteur de 20% de 37 070,60 € HT , soit une subvention de 7 414,12 €.

Adopté à l'unanimité.

D.1973

**DELIVRANCE
FICHIERS
FONCIERS
FANTOIR
2004**

VI - DELIVRANCE DES FICHIERS FONCIERS FANTOIR DE L'ANNEE 2004 AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS (D.G.I.)

M. Le Maire expose au conseil municipal qu'afin de pouvoir exploiter au mieux le CD Rom du plan cadastral, il serait utile de pouvoir obtenir les fichiers fonciers de la commune, les fichiers FANTOIR (voies et lieux dits) de l'année 2004, remplaçant les actuelles microfiches.

Le devis proposé est de 1 146,03€.

Après délibération, le conseil donne son accord et tous pouvoirs à M. le Maire pour que ce dernier puisse signer l'acte d'engagement relatif à la fourniture de ces fichiers fonciers. Adopté à l'unanimité.

VII - PROLONGATION DE DELAIS TRAVAUX EX RN 12 – TRANCHE CONDITIONNELLE

D.1974

**PROLONGATION
DELAIS
TRAVAUX RN12**

M. Le Maire informe le conseil municipal que la DDE, maître d'œuvre des travaux de réaménagement de l'ancienne RN 12, a sollicité une prolongation du délai pour les travaux de la tranche conditionnelle.

Considérant que la réalisation des travaux de déplacement des feux tricolores et que les conditions météo actuelles (températures faibles) ne permettent pas la réalisation d'enduits roses sur trottoirs, il est demandé que le délai soit prolongé de trois mois, soit jusqu'au 14 juin 2004.

Le conseil municipal donne son accord pour cette prolongation de délai de trois mois.

Adopté à l'unanimité.

VIII – TRAVAUX AEP 13^{ème} TRANCHE COMMUNALE (STADE) - PROGRAMME SUBVENTIONNE 2004 APPROBATION DU DOSSIER D'AVANT PROJET, DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ET DU PLAN DE FINANCEMENT.

D.1975

TRAV. 13^{ème} TR M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'Avant-Projet des travaux cités en objet, établi par la Société d'Etudes Techniques SAUNIER TECHNA.
AEP – STADE
APPROB DOSSIER
AVANT-PROJET Ce dossier a pour objet de définir le projet relatif aux travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable au niveau du stade et de la future salle de sports – Secteur de Raville - Lot unique : canalisations et accessoires.
ET DEM. DE
SUBVENTION

Il précise que le financement de la dépense évaluée à :

	H.T.	TTC
Travaux	16 300,00	19 494,80
Divers et imprévus	2 200,00	2 631,20
	-----	-----
TOTAUX	18 500,00 €	22 126,00 €

pourrait être assuré au moyen des ressources suivantes :

* Subvention espérée : . 5 550,00 €
* Emprunts et/ou fonds libres 16 576,00 €

TOTAL T.T.C. 22 126,00 €

(dont 3 620,00 € de TVA récupérable au taux de 19,60 %)

Il invite le Conseil Municipal à :

- approuver le projet technique ainsi présenté,
- solliciter l'inscription à un programme subventionné du Conseil Général du Département de l'Eure et Loir à CHARTRES (28), de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à ROUEN (76).

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * Approuve le dossier d'Avant-Projet ;
- * Approuve le dispositif de financement présenté par M. le Maire ;
- * Sollicite de M. le Président du Conseil Général, de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau, l'octroi de la subvention.
- * Prend l'engagement d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'investissement et d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations, ainsi que ceux destinés à faire face aux dépenses de travaux de grosses réparations et aux autres dépenses extraordinaires.

Adopté à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.